



Procès-verbal de la séance du Conseil Général

Séance du 14 mars 2013 selon convocation.

La séance débute à 20h00 sous la présidence de M. Jérémie Crisinel, Président.
L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentation des nouveaux membres.
3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
4. Préavis n°2013-01 sur l'éclairage public du chemin piétonnier entre Rueyres et Bercher.
5. Préavis n°2013-02 sur la création de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) et dissolution de l'association scolaire intercommunale de Bercher-Pailly (ASIBP).
6. Communications de la Municipalité.
7. Propositions individuelles et divers.

M. le Président demande la modification de l'ordre du jour et désire ajouter le point 6.
Nominations d'un délégué et d'un suppléant à l'ASIRE ainsi que de décaler les points 6 et 7.
l'ordre du jour est accepté avec les modifications, à l'unanimité.

1. Appel.

Sont absents excusés:

Mmes Bey-Kramer Silvia, David Germaine, Gachet Marie-Eve, Perey Anne-Lise et Weber Marie-France et MM. Aerni Alain, Brocard Gaël, Duc Mathieu, Gachet Yann, Gogniat Alain, Laurent Marc-Olivier, Weber Patrick et Zahnd Laurent.

Sont absents non-excusés :

Mmes Michelle Véronique et Stoudmann Joselle et M. Chappuis Roland.

Le Conseil Général compte à ce jour, 44 membres, 28 sont présents pour débiter cette séance.

2. Assermentation des nouveaux membres.

Mme Lucie Rousseau et M. Mario Melis sont assermentés séance tenante. Le Conseil Général compte dorénavant 46 membres, sont présents 30 membres dès l'assermentation.

3. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2012 est accepté à mains levées, à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

4. Préavis 2013-01 sur l'éclairage public du chemin piétonnier entre Rueyres et Bercher.

Chaque membre a reçu un exemplaire du préavis 2013-01, le rapport de la commission des finances ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation.



M. Marcel Pradervand nous présente le projet au beamer. La Municipalité propose d'installer un système qui prolongera celui qui existe actuellement à la route du Battoir. Il sera constitué de 15 mâts de 4 mètres surmontés chacun de 12 lampes LED. Le coût total des travaux se monte à CHF 53'600.- qui seront financés par une augmentation de la limite de découvert du compte courant et l'amortissement comptable se fera sur 10 ans. M. le Syndic donne encore quelques explications concernant ce financement. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Gilles David et prie le conseil d'autoriser la municipalité à entreprendre les travaux pour l'éclairage public du chemin piétonnier entre Rueyres et Bercher selon la solution proposée. Les conclusions du rapport de la commission des finances sont lues séance tenante par M. Daniel Reymond et recommande d'adopter le préavis n°2013-01. Pas de questions n'étant posées, le vote est effectué à mains levées. Les conclusions du rapport de la commission des finances puis les conclusions du rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis 2013-01 sont acceptés à l'unanimité avec un avis contraire et pas d'abstentions.

5. Préavis n°2013-02 sur la création de l'Association scolaire intercommunale de la région d'Echallens (ASIRE) et dissolution de l'association scolaire intercommunale de Bercher-Pailly (ASIBP).

Chaque membre a reçu le préavis 2013-02 ainsi que le rapport de la commission ad'hoc avec la convocation. Les statuts étaient à disposition sur le site de la commune. Mme Véronique Laurent-Zeller n'a pas d'autres informations à donner étant donné que le préavis 2013-02 est très complet, elle nous fait part que 17 communes ont déjà accepté cette nouvelle association. Les conclusions du rapport de la commission ad'hoc sont lues séance tenante par M. Gilles David et prie le conseil d'adopter les statuts de l'ASIRE qui entreront en vigueur le 01.01.2014 et de dissoudre l'ASIBP au 01.01.2014 également. M. Gilbert Oulevey demande si cette décision aura une influence sur les locaux scolaire de Rueyres. M. le Syndic pense qu'à moyen terme, ils vont disparaître. Le vote est effectué à mains levées, les conclusions du rapport de la commission ad'hoc concernant le préavis 2013-02 sont acceptées à l'unanimité sans abstention ni avis contraire.

6. Nominations d'un délégué et d'un suppléant à l'ASIRE.

M. Jérémie Crisinel, délégué à l'ASIBP actuellement, se propose. Pas d'autre propositions, M. Jérémie Crisinel est nommé par acclamations. Pour le suppléant, M. Claude Jordan propose Mme Sarah David, qui accepte. Pas d'autres propositions, Mme Sarah David est nommée suppléante par acclamations.

7. Communications de la Municipalité.

M. Valéry Jordan remercie les membres du conseil ainsi que l'entier de la population pour l'effort fait concernant l'introduction de la taxe poubelle.

M. Pietro Ricci nous informe que l'amicale du four fera une porte ouverte le 25 mai dès 13h30 afin que chacun puisse venir cuire son gâteau ou autre dans le four, un tout-ménage va paraître. Il nous informe que les nouvelles chaises et tables de la petite salle du casino sont arrivées et qu'un lave vaisselle rapide a été installé au refuge. Mme Véronique Laurent-Zeller nous informe que les travaux pour la salle de gym de Bercher ont 8 semaines de retard à cause du temps, et devront être terminés après les relâches 2014. Un groupe de travail planche sur le

Conseil Général Rueyres



projet du nouveau collège de Bercher, qui devrait voir le jour pour la rentrée août 2014. Des devoirs surveillés ont été mis en place dans plusieurs collèges.

M. Marcel Pradervand remercie la secrétaire communale pour la création du power-point de présentation de l'éclairage.

8. Propositions individuelles et divers.

M. le Syndic remercie le conseil d'avoir accepté les préavis présentés.

M. le Président remercie les commissions, ainsi que la Municipalité pour le bon travail et il informe que la prochaine séance aura lieu le 13 juin 2013.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h46.

Le Président:



La secrétaire:

